

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

189933

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 027 67 Société : R.AM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : DARBALI Mohamed

Date de naissance : 01-01-47

Adresse : Hay El Qods, Rue Al Fakir n° 133. Casablanca

NB 13 - Sidi Bernoussi - Casablanca

Tél. : 06.64.74.1224 Total des frais engagés : 303,20 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DR HASSAN CHEFFI

Médecin Généraliste
Rue 23, N° 69 Hay El Qods en face
Mosquée Fatima Zahra - Sidi Bernoussi
CASABLANCA - Tél. : 022.73.78.51

Date de consultation : 20/11/2023

Nom et prénom du malade : DARBALI Mohamed Age : 76

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : HTA - Allergie à la poussière

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casa Le : 09/01/2024

Signature de l'adhérent(e) : DR HASSAN CHEFFI

DR HASSAN CHEFFI

Autorisation CNDP N° : A-A215 / 2019

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
20/11/2023	2		150.20	<i>DR MASSAN DENTISTE Dr. Hassan Genialistis en Cas de Prothese Zahra - Sidi Bernoulli N° 69, Hay El Odeid, Sidi Bouzid, Tunisie Téléphone : 022-73-78-44</i>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>Pharmacie ENDOU</i>	05/11/23	152.30

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				<input type="text"/>

Docteur Hassan CHEFFI
Médecine Générale

Diplôme en Echographie
 de l'Université de Montpellier

Diabète

Thérapie par l'énergie positive (reiki)

الدكتور حسن الشفقي
الطب العام

دبلوم في التشخيص
 العلمي بالصدى جامعة مونبليه
 داء السكري
 العلاج بالطاقة الإيجابية (الريكي)

Casablanca: 20/11/2023

Ts 753,20 DAR BALi Mohamed 15
 3x 80,10 2 Slanu 20
 X 380,00 3x 49,40 Amer 5
 X 380,00 2x 116,00 el mater 15
 Zanox 15 280,00
 15 0 3 15
 Aler 10 280,00
 2x 45,00 15 15
 No - Sma 15 15
 15 0 2 280,00

Dr HASSAN CHEFFI
 Médecin Généraliste
 Rue 23, N° 69 Hay Quds en face
 Mosquée Fatima Zahra - Sidi Bernoussi
 CASABLANCA - Tel : 022-73-78-51

زنقة 23 الرقم 69 هي القدس (أمام مسجد لالة فاطمة الزهراء) سيدى البرنوصي - الدار البيضاء
 Rue 23 N°69 Hay Quds (en face Mosquée Fatima Zahra) - Sidi Bernoussi - Casablanca

الهاتف : 05 22 73 78 51

PER: 120,70
PPV: 120DH70

PER: 120,70
PPV: 120DH70

PER: 120,70
PER: 120,70
PPV: 120DH70
120,70

49,40

49,40

49,40

PPV: 116DH00
PER: 02-25
LOT: L695

PPV: 116DH00
PER: 12-24
LOT: K3538

LOT : 211586
EXP : 11/2024
PPV : 42,70DH

NO - SPA FORTE 80MG
CP 820

P.P.V: 45DH00



NO - SPA FORTE 80MG
CP 820

P.P.V: 45DH00

